



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 20 juin 2024

Compte-rendu

Présents : Marc ANGENAULT, Etienne ARNOULD, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Éric DENIAU, Pascal DUGUÉ, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Bruno MÉREAU, Sophie METADIER, Jacky PÉRIVIER, Jean-Louis ROBIN, Martine TARTARIN

Assistaient à la réunion : Jean-Baptiste FOUREST, Ingrid JAMIN, Séverine PIVOT

Assistait à la réunion en tant qu'invitée : Valérie GERVES

Absents-Excusés : Maryse GARNIER, Nisl JENSCH, Anne PINSON, Gilbert SABARD

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROBIN

Déchets ménagers : Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique de SAINT-BENOIT-LA-FORET

(Cf. Projet de convention joint en annexe)

Rapporteur : Bruno Méreau

Lors de sa séance du 25 mai 2023 le Bureau communautaire avait, d'une part, approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique à Saint-Benoît-la-Forêt et, d'autre part, désigné Monsieur Bruno MEREAU, en tant que membre titulaire et Monsieur Gérard HENAULT, en tant que membre suppléant de la commission « marchés publics » du groupement.

Les objectifs de cette étude étaient, dans le prolongement des réflexions et de la concertation engagées depuis fin 2021 au niveau départemental, de :

- Confirmer le périmètre géographique de la future UVE de St Benoit la Forêt
- Confirmer le dimensionnement pertinent
- Rechercher les solutions les plus pertinentes et les plus économiques pour les territoires dans un souci de mutualisation et d'optimisation des moyens
- Définir les modalités juridiques (sur le plan administratif et contractuel) et financières envisageables pour la construction d'une UVE sous maîtrise d'ouvrage publique sur l'aire géographique concernée
- Analyser l'impact des projets à mettre en œuvre pour les différentes collectivités (transfert-transports-coûts, compétences, statuts...).

L'étude étant arrivée à son terme, il convient désormais de se projeter vers une nouvelle étape et de préparer la phase opérationnelle du projet en recherchant un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique. A cette fin, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, avec les mêmes membres que précédemment, à savoir :

- La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,
- La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire,
- La Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
- Et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire se propose d'assurer les fonctions de Coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, ainsi qu'à la signature et notification du marché correspondant.

Le Coordonnateur assure ses missions, à titre gratuit, vis-à-vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement.

Le coordonnateur du groupement sera chargé de l'exécution technique de la prestation, et ce en coordination avec les membres du groupement. Cependant, chaque membre sera chargé de l'ordonnancement des factures pour la partie qui le concernera.

La clef de répartition du financement de cette étude est établie comme suit.

▪ **1/4 de 50 % de la mission pour les Communautés de Communes ci-dessous :**

Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire
Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
Communauté de Communes Loches Sud Touraine

▪ **les 50 % restant de la mission sont répartis au prorata de la population de chacune des Communautés de communes précitées.**

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

Une Commission marchés publics est spécialement créée pour ce groupement. Elle est composée de deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la reconstruction de l'Unité de Valorisation Energétique à Saint-Benoît-la-Forêt.
- **APPROUVE** la désignation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.
- **DÉSIGNE** à la Commission marchés publics du présent groupement :
 - Monsieur Bruno MEREAU, membre titulaire,
 - Monsieur Gérard HENAULT, membre suppléant.

ALSH : Fourniture et livraison des repas pour les restaurants scolaires de Ligueil et les ALSH de LIGUEIL et LOUANS – Autorisation à signer le marché

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors de la prochaine réunion de Bureau.

Plan Alimentaire Territorial (PAT) : Mise en œuvre du PAT 2024-2027 – Plan d'actions et plan de financement

(Cf. Plan d'actions joint en annexe)

Rapporteur : Jean-Louis Robin

Par délibération du 28 janvier 2021, le Bureau Communautaire a validé le recrutement d'une chargée de mission Agriculture/Alimentation pour une durée de 3 ans pour contribuer au déploiement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de la stratégie du territoire en matière de développement agricole et d'alimentation.

L'objectif aujourd'hui est d'une part de poursuivre la dynamique en cours sur l'alimentation durable et l'ensemble des initiatives déjà existantes ; d'autre part d'accompagner la mise en œuvre de celles en émergence et de favoriser le maintien et la création des réseaux d'acteurs clés du territoire afin d'optimiser les différents leviers d'action.

La personne recrutée coordonnera les dynamiques du PAT, contribue activement à l'animation du comité de pilotage et à l'émergence de nouvelles actions en facilitant l'engagement des différentes parties prenantes. Ce poste, portant sur l'ensemble des dimensions d'un PAT, couvre un champ multisectoriel (restauration collective, réduction des déchets/gaspillage alimentaire, relocalisation de la consommation, valorisation des produits locaux...) et interroge également, l'accès à l'alimentation pour tous avec les volets nutrition, santé et social, la gestion de l'espace et la transition agroécologique. Pour ce faire, un travail de coordination et de mise en lien des différents services communautaires est nécessaire.

L'action de la chargée de mission, confirmée dans ses fonctions, est complétée dès 2024 par des interventions confiées à des partenaires et prestataires qui s'attacheront à poursuivre, accompagner et amplifier les premières initiatives, notamment sur le volet de la restauration collective (déploiement des produits locaux de qualité dans les restaurants scolaires et de la démarche Mon Restau Responsable) et sur l'approvisionnement en produits locaux (tests pour un déploiement des solutions d'optimisation de la logistique pour l'approvisionnement en produits alimentaires). L'accompagnement pour une structuration des filières (développement du maraichage et de l'arboriculture fruitière et des outils de transformation de produits) bénéficiera d'un soutien de la part de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire et de Biocentre. Le programme du PAT a été présenté en Conférence des Maires le 16 mai 2024 et au Comité de pilotage élargi le 13 juin 2024.

Les diverses actions du PAT seront valorisées à travers différents supports de communication (film, reportages, stand, affiches, mascotte, BD...) pour une meilleure appropriation de la démarche par le plus grand nombre.

La mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial de Loches Sud Touraine s'inscrit en cohérence et en synergie avec les démarches supra-communautaires en cours (Projet Alimentaire Départemental, Stratégie Régionale de l'Alimentation, Lois Climat et Résilience et AGECE).

L'Etat, dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), peut soutenir et labelliser - en niveau 2- le Projet Alimentaire Territorial de Loches Sud Touraine et ses diverses initiatives opérationnelles pour une programmation à cinq ans. La Région peut également reconnaître formellement l'action du PAT.

Certaines des actions peuvent également faire l'objet de financements dans le cadre des programmes régionaux (prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale) et européens (action 43 du FEDER), sous certaines conditions.

Ainsi, le financement du poste de chargé de missions 2024 -2027 pour la mise en œuvre du PAT et de ses actions peut se décliner selon le prévisionnel suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Salaires et charges du poste d'animation PAT (juillet 2024 – juillet 2027)	140 000 €	Fonds Européens FEDER (action 43)	80 500 €	50 %*
		Conseil Régional Centre Val-de-Loire (CRST 2026-2030)	9 333 €	6 %*
		Autre prévisionnel (Plan National pour l'Alimentation - Appel à projets 2024)	21 366 €	13 %*
+ Forfait 15% (coûts indirects)	21 000 €	Autofinancement CCLST	49 801 €	31 %
Total	161 000 €		161 000 €	100%

* uniquement sur les frais salariaux.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la poursuite de la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial selon le programme d'actions joint en annexe de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine avec l'appui d'une ingénierie dédiée, notamment, avec le poste de chargée de mission agriculture et alimentation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires selon le plan de financement prévisionnel développé ci-dessus et à signer tous documents concernant les demandes de subvention, la mise en œuvre des prestations, et les démarches de labellisation Nationale et de reconnaissance Régionale pour le Projet Alimentaire Territorial de Loches Sud Touraine.

Développement économique : Soutien à la création / reprise et développement d'entreprises Convention Initiative Touraine Val de Loire 2024

(Cf. Convention jointe en annexe)

Rapporteur : Marc Angenault

L'association Initiative Touraine-Val de Loire intervient pour attribuer des prêts d'honneur (prêts à taux zéro) aux créateurs et repreneurs d'entreprises, ou en soutien des entreprises en développement.

Initiative Touraine-Val de Loire a accompagné, en 2023, 24 projets sur le territoire de la Communauté de communes, pour un montant de prêts d'honneur accordés s'élevant à 268 200 €.

Il est proposé de poursuivre ce dispositif en renouvelant le partenariat avec Initiative Touraine aux conditions suivantes :

- Durée : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Adhésion à l'association : 1 500 €
- Participation de la CC par projet : 13% du montant du prêt d'honneur accordé dans la limite d'une enveloppe globale de 28 500 €

Ce dispositif permettra de soutenir une vingtaine de dossiers sur l'année.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature d'une convention avec Initiative Touraine selon les conditions précédemment explicitées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

Développement économique : Ancienne boulangerie de Chédigny – Abandon du projet présenté par Monsieur Michael HESSENARD pour la SAS de la Pompe

Rapporteur : Marc Angenault

Lors des séances des 11 avril et 23 mai 2024, le Bureau communautaire a approuvé la location, de la partie commerce de la boulangerie de CHEDIGNY sise 44 rue du Lavoir (37310) au profit de la SAS DE LA POMPE, dont le gérant est Monsieur HESSENARD.

Il était convenu que les baux commerciaux de la commune et de la communauté de communes seraient indivisibles l'un de l'autre de telle sorte que tout congé donné sur l'une des parties de l'immeuble ou toute résiliation du bail amiable ou judiciaire emportera automatiquement congé ou résiliation sur les biens loués aux termes du second bail.

La commune de CHEDIGNY, par délibération du conseil municipal du 3 juin 2024, a décidé de ne pas poursuivre le projet présenté par Monsieur HESSENARD compte tenu du changement de projet de ce dernier (suppression de la partie épicerie, caviste, bar à vin, bistrot et chambre d'auberge) et de sa sollicitation de diminution du loyer.

Au regard de la décision de la commune de CHEDIGNY, il est proposé au bureau communautaire d'abandonner également le projet de location suivant bail commercial au profit de la SAS DE LA POMPE, dont le gérant est Monsieur HESSENARD.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **PREND CONNAISSANCE** de la décision de la commune de CHEDIGNY.
- **DÉCIDE** d'abandonner le projet de bail commercial avec la SAS de la pompe pour la partie commerce de la boulangerie de CHEDIGNY.
- **DÉCIDE** de procéder en conséquence au retrait des délibérations du Bureau communautaire n°2 du 11 avril 2024 et n°8 du 23 mai 2024.

Déchets ménagers : Emmaüs Touraine

(Cf. Courrier de demande joint)

Rapporteur : Bruno Méreau

L'association Emmaüs Touraine mène une action de tri, de valorisation et de recyclage à partir des déchets encombrants collectés auprès des ménages du territoire.

Au cours de l'année 2023, l'association a effectué 143 collectes sur le territoire de Loches Sud Touraine.

A ce titre, l'association a formulé une demande de subvention au titre de l'exercice 2023.

Cette action est une alternative vertueuse à la dépose des objets en déchèterie permettant ainsi un réemploi, tout en rendant un service aux habitants du territoire.

Afin de contribuer au financement du cout de cette action, l'association sollicite l'attribution d'une subvention de la part des collectivités du département, modulée selon le niveau d'intervention sur leur territoire respectif (soit 5,8% pour Loches Sud Touraine).

La commission déchets ménagers réunie le 10 juin 2024 a donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 392 €, telle que sollicitée par l'association.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'attribution à l'association Emmaüs une subvention de 4 392 € pour leur action de tri et de valorisation des déchets encombrants des ménages du territoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

Information sur le projet éolien dit de Charnizay-Nord (déjà présenté en 2022) avant formulation d'un avis complémentaire par le Conseil communautaire

Rapporteur : Martine Tartarin

Information sur le complément de dossier Agrivoltaïque de Sepmes avant formulation d'un avis complémentaire par le Conseil communautaire

Rapporteur : Martine Tartarin

Apprentissage de la natation sur le temps scolaire : projet en faveur du savoir nager des élèves élémentaires du territoire à Naturéo

Rapporteur : Michel Guignaudeau

Monsieur Guignaudeau fait part d'une expérimentation menée sur le territoire en faveur du savoir nager des élèves du cycle 2 et du cycle 3, travaillée en partenariat avec Madame Frédérique Hornet, conseillère pédagogique de la circonscription de Loches, les équipes pédagogiques des écoles concernées, les communes et Récréa, délégataire de la Communauté de communes pour l'espace aquatique Naturéo.

Les objectifs de ce projet expérimental, initié au niveau local et soutenu financièrement par l'Etat dans le cadre du Conseil National de la Refondation, qui s'adresse aux élèves des classes élémentaires et aux enseignants, et implique les parents, sont :

- de lutter contre les noyades et développer l'aisance aquatique pour tous les élèves ;
- d'augmenter de façon significative le taux de réussite à l'Attestation de Savoir Nager en Sécurité (ASNS) et au pass-nautique ;
- de donner du sens aux apprentissages en rendant les élèves davantage acteurs de leur apprentissage ;
- de développer l'expertise des enseignants dans l'enseignement de la natation ;
- d'initier et encourager l'association de compétences entre professionnels (maître nageurs sauveteurs et professeurs des écoles).

Le coût du projet s'établit à environ 6 700 euros à la charge des collectivités par école ou RPI. Le soutien financier dans le cadre du Conseil National de la Refondation s'organise comme suit :

- 30 % font l'objet d'une avance
- 70 % sont remboursés sur présentation des factures effectivement acquittées.

L'objectif serait de déployer cette expérimentation sur plusieurs années sur la plus grande partie possible du territoire afin de développer l'aisance aquatique des enfants de notre territoire rural et permettre aux élèves de construire leur parcours de nageur dans l'optique de valider l'ASNS au cycle 3.

Travaux à Naturéo du 16 décembre 2024 au 20 avril 2025

Rapporteur : Michel Guignaudeau

Monsieur Guignaudeau rappelle que d'importants travaux de gros entretien, d'amélioration de la performance énergétique, ainsi que de création et d'aménagement d'une salle de réunion et de formation sont prévus d'être menés à partir de cette fin d'année au sein de l'espace aquatique communautaire Naturéo.

Ces travaux nécessitent une fermeture complète de l'équipement du 16 décembre 2024 au 20 avril 2025.

S'agissant de l'apprentissage de la natation scolaire, les créneaux proposés au public scolaire seront doublés entre septembre et décembre 2024.

S'agissant des activités associatives des démarches ont été entreprises pour bénéficier de créneaux dans d'autres piscines alentour.